

2022 PP 27 Participation de la BSPP aux opérations de vaccination contre la covid-19 et contribution financière de l'ARS Ile-de-France.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération , en date du , par lequel M. le préfet de police soumet à son approbation les modalités de la convention relative à la participation de la BSPP aux opérations de vaccination contre la covid-19 et à la contribution financière de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1^{er}

Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à la participation de la BSPP aux opérations de vaccination contre la covid-19 et aux modalités de détermination de la contribution financière versée par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France .

Article 2 :

Est autorisé le préfet de police à signer ladite convention.